BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1811

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Créations d'établissements

130 696 438 RCS Rouen.
OVALIE RENOV.
Forme : Groupement d'intérêt économique.
Administration : Administrateur, Membre : SPL CONCEPT MENUISERIEDUMOUCHEL Stéphane, Pierre, Albert, Ludovic ; Administrateur, Membre : 2MPL RENOVATIONCORDELLE Lilian, Eric, Michel ; Contrôleur de gestion : LEBEUF Eléonore, Simonne, Renée ; Contrôleur des comptes : FLODOMIA.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 41, Rue Dussault, 76300 Sotteville-lès-Rouen.
Origine du fonds : Création.
Etablissement : siège et établissement principal.
Activité : le groupement a pour but exclusif de faciliter, de développer et de promouvoir l'activité économique de ses membres, d'améliorer et d'accroître les résultats de cette activité, sans avoir pour objet de réaliser des bénéfices pour lui-même. son activité se rattache à l'activité économique de ses membres et ne présente qu'un caractère auxiliaire par rapport à celle-ci. en particulier, le groupement a pour objet, au bénéfice de ses membres : la mise en commun de moyens, la mise en commun, l'organisation et l'optimisation de tous moyens humains, matériels, techniques, informatiques, administratifs, commerciaux et financiers nécessaires ou utiles à l'exercice des activités professionnelles de ses membres, notamment de menuiserie, d'électricité et, plus généralement, d'artisanat du bâtiment ; l'acquisition, la location, la mise à à disposition, l'entretien et la gestion de matériels, outillages, véhicules, équipements, logiciels, locaux, bureaux, ateliers, entrepôts et, plus généralement, de tous biens mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'activité de ses membres ; la mise en place de services communs (secrétariat, gestion administrative, comptable, commerciale, communication, démarches de certification ou de qualification professionnelle, actions de formation, etc.). la promotion et le développement commercial des activités des membres la réalisation de toutes actions de prospection, de communication, de publicité, de référencement, de participation à des salons, foires, expositions, appels d'offres publics ou privés, et plus généralement de toutes opérations visant à promouvoir les activités professionnelles de ses membres ; la mise en œuvre de démarches communes de qualité, de sécurité et de respect des normes applicables aux travaux de bâtiment, dans l'intérêt des membres et de leur clientèle. la conception et la proposition d'offres globales de rénovation tous corps d'état la conception, la structuration, la présentation et la promotion d'offres globales de rénovation, réhabilitation, aménagement ou amélioration de biens immobiliers, comprenant l'intervention de plusieurs corps d'état, afin de permettre aux membres de proposer à leur clientèle une offre complète de travaux, incluant

notamment mais non exclusivement la menuiserie, l'électricité, la plomberie, le chauffage, la maçonnerie, la plâtrerie, la peinture, les revêtements, l'isolation, la couverture et, plus généralement, tous travaux de bâtiment ; la coordination, l'organisation et le suivi, pour le compte et dans l'intérêt des membres, des chantiers de rénovation tous corps d'état auxquels participent un ou plusieurs membres, y compris la planification des interventions, la coordination des différents intervenants, le suivi technique, administratif et financier des opérations, dans la limite de l'auxiliarité de l'activité du groupement par rapport à celle de ses membres. la conclusion de contrats et marchés nécessaires à l'activité de ses membres la conclusion, pour le compte des membres ou en vue de faciliter leur activité, de tous contrats, marchés de travaux, conventions de sous-traitance, accords de partenariat, conventions de groupement momentané d'entreprises et, plus généralement, de tous actes nécessaires à la réalisation des opérations de rénovation et de travaux de bâtiment auxquelles participent les membres ; la facturation et l'encaissement, pour le compte des membres et selon les modalités définies par le contrat de groupement, des prestations réalisées dans le cadre des opérations coordonnées par le groupement, ainsi que la répartition entre les membres des sommes perçues, de manière à ce que le résultat économique final bénéficie exclusivement aux membres. le recours à d'autres professionnels et intervenants extérieurs le recours, pour les besoins des opérations de rénovation tous corps d'état auxquelles participent les membres, à tous professionnels ou entreprises extérieurs (autres artisans et entreprises du bâtiment, bureaux d'études, architectes, maîtres d'œuvre, économistes de la construction, contrôleurs techniques, etc.), au moyen de conventions de sous-traitance, de co-traitance ou de toute autre forme de coopération licite ; la sélection, la coordination et, le cas échéant, la mise en relation de ces intervenants avec les membres et/ou les clients, dans la mesure où ces opérations demeurent accessoires et complémentaires à l'activité principale exercée par les membres. l'accueil de nouveaux membres exerçant des activités complémentaires la possibilité pour le groupement d'admettre de nouveaux membres, personnes physiques ou morales, exerçant une activité économique dans le secteur du bâtiment ou dans des domaines connexes ou complémentaires (autres corps d'état, bureaux d'études, maîtrise d'œuvre, ingénierie, etc.), lorsque leur adhésion a pour effet de faciliter, développer ou améliorer l'activité économique de l'ensemble des membres ; la mise en œuvre de toutes opérations nécessaires à l'intégration de ces nouveaux membres dans les activités communes du groupement, dans le respect du caractère auxiliaire de l'activité du groupement par rapport à celle de ses membres. opérations connexes et accessoires. plus généralement, la réalisation de toutes opérations, y compris commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, dès lors qu'elles ont pour but exclusif de faciliter ou de développer l'activité économique des membres et d'en améliorer les résultats, et qu'elles conservent un caractère strictement auxiliaire par rapport à cette activité..
Adresse : 41, Rue Dussault, 76300 Sotteville-lès-Rouen.
A dater du : 6 octobre 2026.
Date de commencement d'activité : 2 septembre 2026.